



Conseil de
l'Union européenne

095678/EU XXVII. GP
Eingelangt am 31/03/22

Bruxelles, le 31 mars 2022
(OR. fr)

7679/22

EDUC 109
SOC 194
ECOFIN 291

NOTE D'INFORMATION

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Council

Objet: Déclaration pour construire une vision partagée sur l'efficacité, l'efficience et l'équité des investissements en éducation
- *Informations communiquées par la présidence*

Les délégations trouveront ci-joint une copie de la déclaration susvisée, inscrite en point « divers » à l'ordre du jour du Conseil Éducation, jeunesse, culture et sport du 5 avril.

Déclaration pour construire une vision partagée sur l'efficacité, l'efficience et l'équité des investissements en éducation

Dans la continuité du débat conjoint des ministres de l'Éducation et des Finances des États membres de l'Union européenne qui s'est tenu sous présidence finlandaise en 2019, et de la discussion ministérielle informelle qui s'est tenue le 29 novembre 2021 sous présidence slovène,

Ayant à l'esprit :

- La déclaration de Porto du 7 mai 2021, notamment son 8^e engagement insistant sur l'importance « d'investissements dans l'éducation, la formation professionnelle, l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que dans le perfectionnement et la reconversion professionnels, de manière à stimuler les transitions professionnelles vers les secteurs où la demande de main-d'œuvre est croissante. »
- La déclaration de Paris – *un appel mondial à investir dans les futurs de l'éducation* adoptée à l'UNESCO par les gouvernements lors de la Réunion mondiale sur l'éducation du 10 novembre 2021.
- Les résultats du Conseil du 8 novembre 2019 sous présidence finlandaise, au cours duquel les ministres de l'éducation et des finances ont débattu sur la nécessité de fixer des objectifs d'efficacité, d'efficience et de qualité en matière d'éducation et de formation en vue de constituer une base économique solide pour l'Europe.
- La résolution du Conseil du 20 février 2020 sur l'éducation et la formation dans le cadre du Semestre européen : assurer un débat éclairé sur les réformes et les investissements.

- La résolution du Conseil du 18 février 2021 relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030), qui souligne l'importance des investissements efficaces et efficents dans l'éducation et la formation ainsi que la nécessité « [d'intensifier] les travaux sur la question des investissements » et « [d'] encourager les investissements durables dans une éducation et une formation inclusives et de qualité ».
- La déclaration d'Osnabrück sur l'éducation et la formation professionnels comme facteurs de relance et de transitions justes vers des économies numériques et vertes.
- Les recommandations issues du rapport intermédiaire du groupe d'experts de la Commission sur l'investissement dans la qualité de l'éducation et de la formation.

Constatant que :

- **Le dynamisme et l'attractivité du projet européen** reposent en bonne partie sur la qualité de la formation de ses citoyens. L'éducation est la clé pour répondre efficacement aux défis actuels et futurs. La crise sanitaire, sociale et économique a montré qu'en maintenant et en confortant leurs dépenses en éducation, les États membres de l'Union européenne ont eu une réaction adaptée car ils ont permis à l'éducation de jouer un rôle significatif dans les stratégies de relance à moyen et long termes. Cela renforce aussi le positionnement géopolitique de **l'Union européenne et de ses États membres comme partenaire essentiel et centre d'excellence en éducation dans le monde**.

- Les **investissements dans l'éducation au niveau européen ont pris une ampleur nouvelle** notamment avec l'inscription d'un volet consacré à l'éducation dans la majorité des plans nationaux de relance et de résilience, le quasi doublement du budget du programme Erasmus + et des possibilités accrues de financement pour le secteur de l'éducation dans le cadre des fonds de cohésion européens.
- La recherche montre que le soutien budgétaire public apporté à l'éducation présente des avantages significatifs pour une nation et ses citoyens. Les investissements de qualité en éducation participent en effet à l'efficacité des réformes d'ordre structurel et permettent d'augmenter le **potentiel de croissance** d'une économie. Ils induisent des externalités positives et des bénéfices substantiels à long terme, parmi lesquels le développement et le bien-être individuel, des retombées sociales qui renforcent la cohésion des sociétés démocratiques et des retombées économiques qui stimulent la croissance et facilitent la résilience face aux crises.
- Améliorer la qualité des investissements en éducation implique au préalable de pouvoir en mesurer l'efficacité et l'efficience. Cela doit reposer sur des données et sur des méthodes permettant d'évaluer cet aspect des politiques éducatives. Ces travaux peuvent éclairer les décisions publiques sans toutefois se substituer à la nécessaire prise en compte des contextes nationaux et locaux.
- Les investissements en éducation devraient également participer à la mise en œuvre de la transition verte et numérique. Si la crise sanitaire a mis en valeur la nécessaire transition numérique des systèmes éducatifs, elle a aussi réaffirmé la place centrale de la relation humaine dans les processus d'apprentissage.

Nous, ministres de l'Éducation des États-membres de l'Union européenne, reconnaissons que la performance des systèmes éducatifs à moyen et long termes dépendra de la capacité des États Membres à :

- **Maintenir** les investissements en éducation à un niveau adéquat, conformément aux engagements pris par les Etats de l'UNESCO, au premier rang desquels des Etats membres de l'UE, dans le cadre de la déclaration de Paris du 10 novembre 2021.
- **Assurer** l'efficacité, l'équité, la qualité et l'efficience des investissements en éducation.
- **Concevoir et diffuser** des méthodes d'évaluation qui aideront chaque État membre à identifier les mesures à fort impact individuel et social en fonction de ses besoins nationaux propres.

C'est pourquoi, tout en respectant pleinement le principe fondamental du caractère volontaire de la coopération en matière d'éducation et la compétence des États membres en matière d'éducation et de financement de l'éducation, :

- **Nous souhaitons intensifier nos actions afin de renforcer** l'efficacité, l'équité, la qualité et l'efficience des investissements en éducation, permettant ainsi à chaque citoyen européen de réaliser son potentiel individuel et de contribuer activement à la construction d'une Europe économique et sociale plus forte. Notre objectif est de travailler en totale cohérence avec le cadre stratégique de la coopération européenne dans les domaines de l'éducation et de la formation afin d'améliorer et d'intensifier la collecte de preuves concernant l'impact des investissements et d'engager un dialogue avec les organisations internationales concernées, en particulier l'OCDE et l'Unesco.

- **Nous encourageons donc la Commission européenne à s'appuyer sur les travaux de recherche** et les recommandations préliminaires du groupe d'experts qu'elle a mandatés sur la qualité des investissements, soutenant ainsi le travail déjà entrepris et explorant de nouveaux champs de recherche dans toutes les disciplines pouvant contribuer à aider les États membres à évaluer leurs politiques éducatives au niveau national.
- À cet égard nous **nous réjouissons du projet de la Commission européenne de créer un laboratoire d'apprentissage sur l'investissement en éducation associant chercheurs et États membres en vue de construire et d'expérimenter ces méthodes d'évaluation et encourageons les États membres volontaires à apporter leur contribution à sa mise en œuvre progressive afin qu'ils puissent tirer pleinement parti du soutien qu'il apportera.**
- **Nous invitons les États membres** à poursuivre, aux côtés de la Commission, un dialogue conjoint entre les ministres de l'éducation et des finances, en s'appuyant sur les initiatives antérieures des présidences finlandaise, slovène et française.